

19 novembre 2012

**Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 19 novembre 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 19 novembre 2012, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (L.R.Q. c.C-19).

Monsieur le conseiller Philippe Lasnier, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR**

No 2012-11-0638

**Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

19 novembre 2012

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les problèmes de bruit causés par les activités de déchargement des camions de l'usine « Emballage Saint-Jean ».
- L'acquisition d'un nouvel équipement par l'entreprise « Daron » lequel cause de la vibration dans les résidences du voisinage.
- Le bruit causé par les séchoirs à maïs d'agriculteurs, lesquels sont en marche pour de longues périodes dont la nuit.
- L'emplacement du futur complexe destiné aux activités de gymnastique et de judo sur la rue des Colibris. Les citoyens favorisent le côté nord de la rue.
- La création d'une zone tampon autour des terrains dont la ville souhaite l'acquisition par le plan de conservation.
- Les expropriations des trois (3) immeubles situés sur la rue Richelieu en vue de la réalisation des travaux de revitalisation du centre-ville.
- La tarification des documents prévue au règlement numéro 1119.
- L'aménagement d'un carrefour giratoire sur la rue des Colibris.
- Les mesures que la ville entend prendre suite à la coupe d'arbres dans le boisé « Boucher ».
- Les plans pour la construction du nouveau pont Gouin et demande d'une consultation citoyenne avant la construction de cette infrastructure.
- L'avancement du plan d'action pour contrer les punaises de lit.

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège.

**PROCÈS-VERBAUX**

No 2012-11-0639

19 novembre 2012

**Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2012**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2012-11-0640

**Modification de la résolution n° 2011-07-0366 relative à la composition de divers comités**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2011-07-0366, adoptée le 4 juillet 2011, le Conseil municipal procédait à la création des différents comités du Conseil municipal et désignait les personnes qui en sont membres :

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'apporter des modifications à la composition de certains comités ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

De modifier l'annexe « I » de la résolution n° 2011-07-0366 et ce, de la manière suivante :

1) Pour les comités du Conseil municipal :

- De remplacer monsieur Michel Larivière au comité sur le transport par monsieur Stéphane Beaudin et de le désigner responsable du comité ;
- De retirer le nom de monsieur Michel Larivière à titre de membre du Comité de la sécurité publique et de le remplacer par monsieur Robert Meloche ;

19 novembre 2012

2) Pour les comités délégation :

- De nommer madame Sophie Latour au comité « ACCORD » (Action concertée de coopération régionale de développement), en remplacement de monsieur Michel Larivière ;
- De nommer madame Sophie Latour à la Corporation du cimetière Saint-Jean-sur-Richelieu inc., en remplacement de monsieur Michel Larivière ;
- De nommer madame Sophie Latour à la Société de développement du Vieux-Saint-Jean en remplacement de monsieur Michel Larivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2012-11-0641

**Appui aux démarches de l'organisme « Les Amis de Trinity d'Iberville » dans sa demande d'aide financière auprès de la CRÉ Montérégie-Est**

CONSIDÉRANT que l'organisme « Les Amis de Trinity d'Iberville » a pour mission de promouvoir et de valoriser le site patrimonial de l'église Trinity ;

CONSIDÉRANT que cet organisme propose de convertir et d'utiliser ce site en un lieu culturel dédié à l'éducation musicale et à l'expression artistique ;

CONSIDÉRANT qu'au préalable, cet organisme souhaite réaliser une étude de faisabilité et qu'afin de financer cette étude, il projette de déposer une demande d'aide financière auprès de la CRÉ Montérégie-Est, dans le cadre du Fonds de développement régional ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie les démarches de l'organisme « Les Amis de Trinity d'Iberville » auprès de la CRÉ Montérégie-Est afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de développement régional afin de réaliser une étude de faisabilité portant sur la conversion et l'utilisation du site de l'église Trinity en un lieu dédié à l'éducation musicale et à l'expression artistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2012-11-0642

19 novembre 2012

**Désignation du maire suppléant**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que monsieur le conseiller Yvan Berthelot soit par la présente désigné à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

No 2012-11-0643

**Acquisition par expropriation du lot 4 270 410 du cadastre du Québec pour fins de réserve foncière (209-213, rue Richelieu)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a imposé un avis de réserve sur le lot 4 270 410 du cadastre du Québec appartenant à « Gestion immobilière Pralmach inc. », lequel a été publié sous le n<sup>o</sup> 17 966 267 au Registre foncier de la circonscription foncière de Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet immeuble portant les numéros civiques 209-213, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 521, le tout pour des fins de réserve foncière ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que soit autorisée l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 270 410 du cadastre du Québec appartenant à « Gestion immobilière Pralmach inc. » et situé aux 209-213, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 521, le tout pour des fins de réserve foncière.

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater une firme d'avocats pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'un avis d'expropriation et autres procédures judiciaires utiles à l'obtention d'un titre de propriété sur le lot visé.

19 novembre 2012

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater tous les professionnels dont les services sont requis pour donner suite à la présente décision.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil à la Direction générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document requis pour donner suite à la présente décision.

Que les dépenses encourues aux fins de la présente décision soient défrayés à même les disponibilités du règlement d'emprunt n° 1079.

Messieurs les conseillers Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Justin Bessette et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

-- -- --

No 2012-11-0644

**Acquisition par expropriation du lot 4 270 411 du cadastre du Québec pour fins de réserve foncière (215-217, rue Richelieu)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a imposé un avis de réserve sur le lot 4 270 411 du cadastre du Québec appartenant à « Gestion Saint-Jean inc. », lequel a été publié sous le n° 17 966 264 au Registre foncier de la circonscription foncière de Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet immeuble portant les numéros civiques 215-217, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 520, le tout pour des fins de réserve foncière ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit autorisée l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 270 411 du cadastre du Québec appartenant à « Gestion Saint-Jean inc. » et situé aux 215-217, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 520, le tout pour des fins de réserve foncière.

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater une firme d'avocats pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'un avis d'expropriation et autres procédures judiciaires utiles à l'obtention d'un titre de propriété sur le lot visé.

19 novembre 2012

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater tous les professionnels dont les services sont requis pour donner suite à la présente décision.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil à la Direction générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document requis pour donner suite à la présente décision.

Que les dépenses encourues aux fins de la présente décision soient défrayés à même les disponibilités du règlement d'emprunt n° 1079.

Messieurs les conseillers Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Justin Bessette et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

No 2012-11-0645

**Acquisition par expropriation du lot 4 270 412 du cadastre du Québec pour fins de réserve foncière (221-227, rue Richelieu)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a imposé un avis de réserve sur le lot 4 270 412 du cadastre du Québec appartenant à messieurs Denis St-Pierre, Patrice St-Pierre et Serge St-Pierre, lequel a été publié sous le n° 17 966 268 au Registre foncier de la circonscription foncière de Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet immeuble portant les numéros civiques 221-227, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 519, le tout pour des fins de réserve foncière ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit autorisée l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 270 412 du cadastre du Québec appartenant à messieurs Denis St-Pierre, Patrice St-Pierre et Serge St-Pierre et situé aux 221-227, de la rue Richelieu, tel que décrit à la description technique préparée par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2010, sous la minute 27 519, le tout pour des fins de réserve foncière.

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater une firme d'avocats pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'un avis

19 novembre 2012

d'expropriation et autres procédures judiciaires utiles à l'obtention d'un titre de propriété sur le lot visé.

Que l'avocat-conseil à la Direction générale soit autorisé si nécessaire, à mandater tous les professionnels dont les services sont requis pour donner suite à la présente décision.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil à la Direction générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document requis pour donner suite à la présente décision.

Que les dépenses encourues aux fins de la présente décision soient défrayés à même les disponibilités du règlement d'emprunt n° 1079.

Messieurs Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Justin Bessette et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

## **FINANCES MUNICIPALES**

Discours de M. le Maire  
sur la situation financière de la Ville  
19 novembre 2012

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le monde municipal est plutôt malmené depuis le début de l'année et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne fait pas exception à la règle avec la frappe de l'UPAC le 21 juin dernier qui a touché, entre autres, deux de nos employés.

Le cynisme des citoyens à l'égard de la politique en général a, sans aucun doute, atteint son paroxysme cet automne avec les nombreuses révélations à la Commission Charbonneau.

C'est dans ce contexte, où notre administration, doit garder le cap et continuer de faire tout son possible pour offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts. À cet égard, nous pouvons compter sur le professionnalisme de tous nos employés.

Malgré ce contexte, Saint-Jean-sur-Richelieu s'en tire plutôt bien. Nous maintenons sous haute surveillance notre situation financière même si l'économie semble meilleure que lors des dernières années.



19 novembre 2012

Le développement domiciliaire est plutôt stable. Nous diminuons l'étalement urbain en maximisant le développement dans des zones déjà construites. La Cité des Tours sur le site de la Singer, le projet d'habitation Havre du Richelieu dans le Vieux-Saint-Jean ainsi que le Faubourg Saint-Pierre en sont de vibrants exemples.

Le redéveloppement du site de la Singer a franchi une nouvelle étape récemment avec l'ouverture de la Cité des Tours. Ce grand complexe résidentiel s'ajoute à la clinique médicale, aux nombreux services de santé ainsi qu'à une nouvelle offre commerciale pour le quartier.

Après des années difficiles, le développement industriel a pris de la vigueur. L'entreprise Rheinmetal a obtenu un contrat de sous-traitance qui créera de 30 à 40 emplois additionnels.

La compagnie GSC Technologies a complété la construction d'un quatrième entrepôt à l'angle du boulevard Industriel et de la rue Gaudette en plus de se porter acquéreur du bâtiment qui devait accueillir Rail Power.

Rozon Batteries a entrepris la construction d'un immense bâtiment dans le parc industriel au coût de 3,2 millions de dollars.

L'entreprise Batteries Natech s'est installée dans les anciens locaux d'EMA Design.

L'entreprise Glascold qui se spécialise, entre autres, dans la production et l'ensachage de glace occupe maintenant l'ancienne usine de Viandes Soucy dans le secteur L'Acadie.

La nouvelle entreprise en mets préparés, nommée Zinda, occupe les anciennes installations de Viandes Soucy sur la rue Gaudette.

Par ailleurs, le marché commercial se porte plutôt bien avec, entre autres, le pôle de la rue Conrad-Gosselin dans le secteur Saint-Athanase, la construction de nouveaux bâtiments sur le boulevard Saint-Luc, l'agrandissement du Walmart, le magasin Michaels, le nouveau BMR, la nouvelle succursale de la SAQ, l'édifice à bureaux sur la rue Champlain, la reconstruction du restaurant McDonald sur le boulevard du Séminaire ainsi que l'annonce récente du grand projet de la rue Douglas.

Les travaux pour le grand projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean vont véritablement débuter au printemps prochain, cependant des sommes importantes ont été investies cette année pour la préparation de ce chantier mais aussi pour des changements majeurs à la circulation.

Par ailleurs, la réhabilitation de nos infrastructures a une incidence sur notre situation financière. Nous n'avons pas véritablement le choix. La problématique des refoulements

19 novembre 2012

d'égout est toujours d'actualité à Saint-Jean-sur-Richelieu surtout avec la multiplication de phénomènes naturels.

Nos réseaux sont conçus pour répondre aux normes mais avec les changements climatiques, nous constatons des récurrences d'apport de pluie.

Comme toujours, les programmes de subventions sont au rendez-vous et ils viennent alléger la charge fiscale des contribuables. Cependant, nous devons quelquefois bousculer notre calendrier de travaux ce qui a un impact sur notre cadre financier. La revitalisation du Vieux-Saint-Jean, qui nécessite de la réhabilitation d'infrastructures, est un exemple flagrant.

Ces travaux sont tout de même prioritaires et répondent à des critères d'admissibilité pour les subventions.

Pour ce qui est des travaux réalisés en 2012, on peut noter la Phase 4 du programme de réhabilitation d'infrastructures dans le quartier Saint-Gérard sur la rue Saint-Michel, entre les rues Dorchester et Normandie. D'autres travaux sont actuellement en cours comme le remplacement d'une conduite d'aqueduc majeure sur le boulevard du Séminaire et le prolongement de services dans le secteur Fleur-de-Lys à Saint-Luc ainsi que sur la rue Oligny dans le secteur Saint-Athanase.

Tout comme plusieurs villes, le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux a un impact significatif sur notre situation financière. Au 31 décembre 2010, l'évaluation actuarielle de la caisse révélait un déficit technique de plus de 20,3 millions dollars.

Ce fardeau repose sur les épaules des municipalités mais nous multiplions les représentations auprès des instances publiques. D'ailleurs, nous appuyons l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches afin que nous puissions obtenir les outils requis pour faire face à cette situation.

La situation financière de la Ville demeure un enjeu important pour tous. Nous avons un cadre financier très rigoureux qui nous permet de faire face à nos obligations.

La présentation du rapport sur la situation financière de la Ville est un exercice annuel prévu dans la Loi des Cités et Villes et précède d'au moins quatre semaines l'adoption des prévisions budgétaires pour l'an prochain qui se fera le lundi 17 décembre.

Je vous dresserai donc un tableau sommaire de ce qu'a été notre passé récent, de la situation actuelle à quelques semaines de la fin de l'année et à quoi l'on peut s'attendre pour 2013.

Cet exercice nous permet de faire un bilan de nos actions récentes, de bien définir notre futur tout en se fixant des objectifs précis. La Loi prévoit aussi que je soumette les salaires de vos élus et que je dépose la liste des principaux contrats que la Ville

19 novembre 2012

a conclu pour l'achat de biens et services au cours de la dernière année.

La capacité de payer des contribuables est toujours l'objectif que se fixent les membres du comité des finances et nos gestionnaires lorsqu'ils entament la préparation budgétaire. Les directeurs de service sont évidemment mis à contribution dans le processus afin de rationaliser davantage.

Comme nous faisons toujours face à des dépenses incompressibles, nous dégageons une marge de manœuvre en décortiquant tous les postes budgétaires.

L'ensemble des pistes de solutions a été étudié dont l'évolution de la dette, les coûts des services municipaux, les stratégies de développement et le suivi du programme triennal d'immobilisations.

Depuis quelques années, nous contrôlons davantage nos investissements grâce à notre cadre financier. Cet outil nous permet d'assurer une gestion rigoureuse des finances publiques, de stabiliser le budget d'opération tout en nous permettant de réaliser de nombreux projets.

Notre lutte aux refoulements d'égout se poursuivra en 2013. Les sommes nécessaires sont donc prévues au programme d'investissement. Les travaux seront concentrés dans le cadre du vaste projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean. Dans ce projet, il est important de noter qu'il sera évidemment question du remplacement du pont Gouin.

D'autres travaux d'infrastructures s'ajouteront à la programmation. On peut penser au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire au début de la route 219, entre le Petit-Bernier et le Chemin des Ormes, incluant le bouclage du réseau d'aqueduc sur le Chemin du Clocher en direction de la route 219.

Toujours dans le secteur L'Acadie, nous travaillerons sur une desserte d'aqueduc pour le parc Rémillard, sur la route 104, à partir du chemin Saint-André jusqu'aux limites ouest de la Ville.

Nous réglerons un important problème de circulation avec l'aménagement d'un feu à l'angle du boulevard d'Iberville, de la 9<sup>e</sup> Avenue et de la route 104.

Nous procéderons à la démolition et à la décontamination de l'ex-usine IPC. Par ailleurs, de concert avec le ministère des Transports, les travaux d'urbanisation du boulevard Saint-Luc se poursuivront en 2013 et nous compléterons le prolongement de la rue des Colibris.

Au niveau des infrastructures sportives, nous porterons assistance à des organismes à but non lucratif pour l'ajout d'une deuxième glace à l'aréna Marcel-Larocque dans le secteur

19 novembre 2012

Iberville et la construction d'un gymnase et d'un dojo sur la rue des Colibris dans le secteur Saint-Luc.

Ces projets n'apparaissent donc pas au programme triennal d'immobilisations de la municipalité mais auront un impact sur notre budget d'opération.

L'acquisition de terrains boisés et de milieux naturels, inclus dans le plan de conservation, se poursuivra en 2013. Nous continuons nos représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir les leviers financiers afin de procéder à ces acquisitions dans le respect de la capacité de payer de nos citoyens.

Tous ces projets sont inscrits à la programmation et respectent notre cadre financier.

Pour l'année 2011, nous avons dégagé un surplus de 2,982 999\$, soit 2,2% de notre budget, qui est attribuable à des revenus supérieurs provenant des droits de mutation, des redevances sur la cueillette sélective, des ventes d'actifs, des revenus des usagers en transport en commun et des économies dans nos dépenses de fonctionnement.

Les tableaux ci-joints indiquent quelques détails tirés des états financiers que le conseil a adoptés en avril dernier, la rémunération des élus et les indicateurs de gestion.

Les dépenses de fonctionnement se chiffraient à plus de 146,6 millions de dollars. Notons que les indicateurs de gestion nous permettent de faire une auto-évaluation et d'amorcer sur une base continue des décisions prises en fonction des services que nous avons choisis d'offrir à nos citoyens.

<b>EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU</b>	
<b>REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	
REVENUS	163 174 362 \$
DÉPENSES ET AFFECTATIONS	146 64 625 \$
RÉSULTATS (surplus de l'exercice)	2 982 999 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	17 377 063 \$
SURPLUS NON AFFECTÉ	4 456 219 \$
SURPLUS AFFECTÉ	12 920 844 \$

19 novembre 2012

<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31-12-11	13 000 000 \$
<b>FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX</b>	
CAPITAL DISPONIBLE AU 31-12-11	2 172 971 \$
<b>FONDS RÉSERVÉS (Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés)</b>	
MONTANT RÉSERVÉ POUR LE SERVICE DE LA DETTE	0 \$
MONTANT NON RÉSERVÉ	516 396 \$
<b>STRUCTURE DE LA DETTE</b>	
ENDETTEMENT LONG TERME	157 847 232 \$
RATIO D'ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	1,91%
SERVICE DE LA DETTE	22 815 472 \$
RATIO SERVICE DE LA DETTE/DÉPENSES TOTALES	16,75%

<b>SALAIRE DES ÉLUS 2011</b>						
<b>NOM</b>	<b>SALAIRE 2011</b>	<b>ALLOCATION DÉPENSE</b>	<b>PRIME MAIRE SUPPL.</b>	<b>JETONS DE PRÉSENCE</b>	<b>INDEMNITÉ DÉPART</b>	<b>TOTAL</b>
BERTHELOT, YVAN	24 733,83 \$	12 370,25 \$	11 078,45 \$	2 028,25 \$		50 210,78 \$
BESSETTE JUSTIN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
CANTIN ROBERT	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
DOLBEC GILLES	98 933,37 \$	14 951,00 \$				113 884,37 \$
FONTAINE JEAN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
GAGNON GAETAN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
LAPLANTE ALAIN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
LASNIER, PHILIPPE	24 733,83 \$	12 370,25 \$		2 135,00 \$		39 239,08 \$
LEGRAND STÉPHANE	24 733,83 \$	12 370,25 \$		2 348,50 \$		39 452,58 \$
MARCOUX CHRISTIANE	24 733,83 \$	12 370,25 \$		2 241,75 \$		39 345,83 \$
PARADIS ALAIN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
POISSANT, GERMAIN	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
SAVARD MARCO	24 733,83 \$	12 370,25 \$				37 104,08 \$
<b>TOTAL</b>	<b>395 739,33 \$</b>	<b>163 394,00 \$</b>	<b>11 078,45 \$</b>	<b>8 753,50 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>578 965,28 \$</b>

19 novembre 2012

Organisme Saint-Jean-sur-Richelieu Code géographique 56083

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2011

		2011	2010	2009
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
<b>Sécurité incendie</b>				
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,08 \$	0,08* \$	0,08* \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,08 \$	0,08* \$	0,08* \$
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>				
<b>Voirie municipale</b>				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	3 408 \$	2 442 \$	2 629 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	8 375 \$	6 294 \$	6 435 \$
<b>Enlèvement de la neige</b>				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	5 474 \$	4 099 \$	4 330 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	5 474 \$	4 099 \$	4 330 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
<b>Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution</b>				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	32,2055	36,2438	30,3095
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	5 175 \$	5 914 \$	6 055 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	9 227 \$	9 918 \$	9 953 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,19 \$	0,19 \$	0,17 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,26 \$	0,26 \$	0,22 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,17 \$	0,18 \$	0,18 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	0,30 \$	0,31 \$	0,29 \$
<b>Traitement des eaux usées et réseaux d'égout</b>				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,16 \$	0,16 \$	0,14 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,27 \$	0,27 \$	0,25 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	1 626 \$	1 194 \$	2 038 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	6 217 \$	5 776 \$	6 722 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	0,05 \$	0,04 \$	0,06 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	0,19 \$	0,17 \$	0,20 \$
<b>Déchets domestiques et assimilés</b>				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	148,44 \$	S.O.	S.O.
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	148,44 \$	S.O.	S.O.
<b>Collecte sélective de matières recyclables</b>				
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,10 t	0,09*t	0,09*t
Taux annuel de diversion	23	21,77 %	21,27* %	20,13* %
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</b>				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	2,33 %	1,62 %	2,36 %
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	1,86 %	2,00 %	1,81 %
Effort de formation par employé	26	23,18 h	21,65 h	22,60 h
Taux de départs potentiels à la retraite	27	33,52 %	30,71 %	26,20 %

(a) Charges avant amortissement  
(b) Charges

L'année 2012 se terminera vraisemblablement, si aucune circonstance ne se déclare d'ici le 31 décembre prochain, par un léger surplus de 2,2 millions de dollars. Ce surplus est causé par des économies dans nos dépenses d'exploitation, des redevances sur la cueillette sélective, des ventes d'actifs et des droits de mutation en raison d'une situation économique favorable.

Dans sa gestion quotidienne, la Ville prend les moyens pour limiter, dans l'ensemble de ses services, des dépenses de fonctionnement.

Le marché immobilier, quoique stable, a encore un impact positif sur nos finances. Le nombre et la valeur des transactions immobilières ont une influence sur nos revenus.

Au milieu du mois de septembre, le Service de l'urbanisme nous rapportait 506 unités de logements construites depuis le début de l'année 2012. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'an passé mais il faut tenir compte que le projet de la Cité des Tours sur le site de la Singer a été comptabilisé en 2011. Au niveau commercial, industriel et institutionnel, nous notons une hausse de 23%.

19 novembre 2012

À l'interne, nous sommes en plein cœur des négociations avec tous nos groupes d'employés. Les parties patronale et syndicale sont sensibilisées aux problèmes majeurs du financement de la caisse de retraite et des assurances collectives. Il y a eu très peu de changements dans notre organigramme. Notre coordonnateur au développement économique est parti à la retraite et il a été remplacé. Au cours des prochains mois, d'autres départs à la retraite sont à prévoir ce qui constitue un défi de taille pour notre organisation.

Plus de 30% du personnel sera admissible à la retraite au cours des trois prochaines années. Certains services seront plus impactés que d'autres. Par ailleurs, comme nous l'avons fait pour les élus, nous adoptons un code d'éthique pour tous les employés municipaux, tel qu'exigé par la Loi. Dans la conjoncture actuelle, il s'agit bien sûr d'un incontournable.

À quelques semaines de l'adoption du budget, nous avons amorcé notre réflexion afin de faire les meilleurs choix. Saint-Jean-sur-Richelieu doit continuer de progresser. Nous avons des dépenses incompressibles dont certaines résultent des choix que nous avons faits dans les années antérieures.

Je fais référence, par exemple, à la réhabilitation des infrastructures, à la revitalisation du Vieux Saint-Jean et à l'acquisition de boisés et de milieux naturels inclus dans notre plan de conservation.

Cependant d'autres dépenses sont incontournables et hors de notre contrôle comme les rendements faibles en lien avec l'évolution des marchés financiers et l'effet négatif sur le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux.

À ce stade-ci, je peux vous confirmer que nos efforts de rationalisation portent fruits. Au moment présent, en fonction de l'avancement des travaux budgétaires, nous pouvons prévoir une légère hausse du compte de taxes.

Je tiens à remercier nos employés pour leur détermination, leur persévérance et leur grande flexibilité. Je remercie également les membres du comité des finances, le personnel du Service des finances et de la Direction générale ainsi que tous les membres du conseil municipal pour leur bon travail.

Gilles Dolbec, Maire

-- -- -- --

**RESSOURCES HUMAINES**

19 novembre 2012

Monsieur le conseiller Jean Fontaine quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

— — — —

No 2012-11-0646

**Adoption d'une directive relative à la gestion des conflits d'intérêts**

CONSIDÉRANT l'article 7 du règlement n° 1125 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, traitant des encadrements contractuels;

CONSIDÉRANT qu'en regard de cette disposition, il y a lieu d'adopter une directive déterminant les mesures à respecter afin d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêt ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que soit adoptée la directive intitulée « Les gestion des conflits d'intérêt », tel qu'apparaissant au document joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette directive soit applicable à tous les employés de la municipalité, à l'exclusion des employés agissant au nom de leur syndicat.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

**LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

No 2012-11-0647

**Appel d'offres – SA-297–LP-12 – Entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Forsair inc. » s'est avérée conforme aux



19 novembre 2012

exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Forsair inc. », le contrat pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2014 et excluant la portion de l'appel d'offres relative au remplacement des compresseurs, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 194 595,19 \$, taxes incluses.

Que soit autorisé une dépense estimée au montant de 15 636,60 \$ pour l'année 2012 ainsi qu'un engagement de crédit au montant de 94 978,93 \$ au budget de l'exercice financier 2013 et de 83 979,66 \$ au budget de l'exercice financier 2014, postes comptables 02-732-00-649 et 02-730-00-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2012-11-0648

**Renouvellement du contrat de conciergerie pour le centre culturel Fernand-Charest et la bibliothèque Adélar-Berger – Année 2013**

---

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2010-12-0655, le Conseil municipal octroyait à « Lavage du Haut-Richelieu inc. » un contrat pour le service de conciergerie au centre culturel Fernand-Charest et la bibliothèque Adélar-Berger et ce, pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres SA-287-LP-10 prévoyait la possibilité de renouveler ledit contrat pour deux (2) années additionnelles et que par la résolution n° 2012-02-0070, il a de ce fait été renouvelé pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de renouveler ledit contrat pour l'année 2013 aux conditions stipulées aux documents de soumission ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit renouvelé le contrat relatif au service de conciergerie du centre culturel Fernand-Charest et la bibliothèque Adélar-Berger pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 à « Lavage du Haut-Richelieu inc. » pour la somme de 123 736,69 \$, plus les taxes applicables.

19 novembre 2012

Que le trésorier soit autorisé à défrayer cette dépense à même les disponibilités des postes comptables 02-795-70-499 et 02-770-10-499 et ce, à raison de 50 % de la somme totale pour chacun des postes comptables et que soit autorisé un engagement de crédit au montant de 123 736, 69 \$ plus taxes à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Jean Fontaine reprend son siège dans la salle des délibérations.

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

No 2012-11-0649

**Modification de la résolution n° 2012-06-0326 – Appel d'offres SA-731-AD-12 – Travaux de réfection de pavage et travaux connexes – ING-753-2012-003**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2012-06-0326, le Conseil municipal octroyait un contrat pour des travaux de réfection de pavage et travaux connexes ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur administrative s'est produite quant au montant des postes comptables concernés par la dépense dudit contrat ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

De modifier le 2<sup>o</sup> alinéa de la résolution n° 2012-06-0326 en remplaçant à l'affectation budgétaire du poste comptable 22-310-00-700 le montant « 3 703 565 \$ » par « 3 616 955 \$ » et de modifier à l'affectation budgétaire pour le règlement n° 1074, le montant de « 159 035 \$ » par « 245 645 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**TRAVAUX PUBLICS**

No 2012-11-0650

19 novembre 2012

**Appel d'offres – SA-2063–TP-12 – Location d'équipements de déneigement avec opérateur pour le secteur centre-ville / Saint-Edmond**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la location d'équipements de déneigement avec opérateur pour le secteur centre-ville / Saint-Edmond ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « B. Frégeau et Fils inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « B. Frégeau et Fils inc. », le contrat pour la location d'équipements de déneigement avec opérateur pour le secteur centre-ville / Saint-Edmond, pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 121 068,68 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-330-00-515 pour un montant estimé à 14 947 \$ en 2012 et que soit autorisé un engagement de crédit au budget de l'exercice financier 2013 pour un montant de 60 160 \$ et au budget de l'exercice financier 2014 au montant de 45 961,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2012-11-0651

**Appel d'offres – SA-2064–TP-12 – Location d'équipements avec opérateur pour l'entretien du dépôt à neige Caldwell**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la location d'équipements avec opérateur pour l'entretien du dépôt à neige Caldwell ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « P. Baillargeon ltée inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

19 novembre 2012

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « P. Baillargeon ltée », le contrat pour la location d'équipements avec opérateur pour l'entretien du dépôt à neige Caldwell, pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 182 695,28 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-330-00-515 pour un montant estimé à 14 840,42 \$ en 2012 et que soit autorisé un engagement de crédit au budget de l'exercice financier 2013 pour un montant de 59 729,59 \$, au budget de l'exercice financier 2014 pour un montant de 61 250,06 \$ et au budget de l'exercice financier 2015 pour un montant de 46 875,32 \$.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

No 2012-11-0652

### **Projet pilote d'implantation d'un radar photo à l'intersection du boulevard Séminaire Nord et de la rue MacDonald – Demande au ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée de l'intention du ministère des Transports du Québec de la mise en place d'un projet pilote relatif à l'installation de radars photo dans quatre (4) villes du Québec ;

CONSIDÉRANT que le comité de la sécurité publique de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est favorable à ce projet ;

CONSIDÉRANT que l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue MacDonald à Saint-Jean-sur-Richelieu est une intersection très achalandée et un endroit où il est constaté près d'une trentaine d'accidents par année dont certains avec blessés ;

CONSIDÉRANT la présence à cette intersection de passages piétonniers, d'une piste cyclable, d'une entrée et sortie d'autoroute amenant la circulation de plusieurs intervenants (piétons, cyclistes et automobilistes) et causant des accidents ;

19 novembre 2012

CONSIDÉRANT que l'installation d'un radar photo à cette intersection favoriserait le respect de la signalisation et améliorerait la sécurité de tous les types d'usagers ;

CONSIDÉRANT que cette intersection est sous la responsabilité partagée de la Ville et du ministère des Transports du Québec ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu adresse une demande aux autorités du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un radar photo à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et la rue MacDonald et ainsi permettre à la municipalité d'obtenir un outil supplémentaire pour sécuriser cette intersection et les usagers qui y circulent.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à madame Joceline Béland, de la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

-- -- -- --

Monsieur le conseiller Germain Poissant quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

-- -- -- --

**URBANISME**

No 2012-11-0653

**DDM 2012-2878 – Monsieur Robert Daigneault – Immeuble situé au 761, chemin des Patriotes Est**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Robert Daigneault et affectant l'immeuble situé au 761, chemin des Patriotes Est.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

19 novembre 2012

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Robert Daigneault à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 457 871 du cadastre du Québec et situé au 761, chemin des Patriotes Est ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit de façon à ce que la hauteur de celui-ci excède la hauteur maximum prescrite ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 16 octobre 2012 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Robert Daigneault à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 457 871 du cadastre du Québec et situé au 761, chemin des Patriotes Est.

Que soit autorisé l'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit de façon à ce que la hauteur de celui-ci excède de 0,5 mètre la hauteur maximum prescrite à 9 mètres, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> DDM-2012-2878-01 à DDM-2012-2878-09 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

Monsieur le conseiller Germain Poissant reprend son siège dans la salle des délibérations.

-- -- -- --

No 2012-11-0654

**DDM 2012-2883 – Monsieur Jean-Luc Grégoire – Immeuble  
situé au 217, rue Harris**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Luc Grégoire et affectant l'immeuble situé au 217, rue Harris.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

Un intervenant demeurant dans ce secteur informe le Conseil municipal que des travaux sont débutés à cet endroit et un second intervenant mentionne avoir, en 2007, déposé une demande similaire et avoir essuyé un refus. Avant de rendre sa

19 novembre 2012

décision, le Conseil municipal demande à recevoir un complément d'information.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

De reporter à la séance du 3 décembre 2012, la prise de décision sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Luc Grégoire à l'égard du lot 4 315 477 du cadastre du Québec et situé au 217, rue Harris et visant l'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2012-11-0655

**UC 2012-2870 – Les Halles St-Jean inc. – Immeuble situé au 501, boulevard du Séminaire Nord**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par « Les Halles St-Jean inc. » et affectant l'immeuble situé au 501, boulevard du Séminaire Nord.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par « Les Halles St-Jean inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 401 du cadastre du Québec et situé au 501, boulevard du Séminaire Nord ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'installation d'un panneau-réclame annonçant « Les Halles St-Jean » à l'intersection de la rue Saint-Michel et du boulevard du Séminaire Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 2 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un panneau-réclame annonçant « Les Halles St-Jean » à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Saint-Michel inciterait les gens à emprunter cette rue pour se rendre à ce centre commercial, ce qui occasionnerait un important accroissement du flot de circulation sur cette rue résidentielle ;

CONSIDÉRANT que la tranquillité et la sécurité des résidents de cette rue s'en trouverait ainsi affectées ;

19 novembre 2012

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit refusée la demande d'usage conditionnel déposée par « Les Halles St-Jean inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 401 du cadastre du Québec et situé au 501, boulevard du Séminaire Nord visant à autoriser l'installation d'un panneau-réclame annonçant « Les Halles St-Jean » à l'intersection de la rue Saint-Michel et du boulevard du Séminaire Nord.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2012-11-0656

**UC 2012-2850 – Monsieur Pascal Larouche – Immeuble situé au 284, rue des Hérons**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Pascal Larouche et affectant l'immeuble situé au 284, rue des Hérons.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Pascal Larouche à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 910 154 du cadastre du Québec et situé au 284, rue des Hérons ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamilial comportant un logement additionnel de type intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 octobre 2012 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Pascal Larouche à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 910 154 du cadastre du Québec et situé au 284, rue des Hérons.



19 novembre 2012

Que soient en conséquence autorisés, à cet endroit, les travaux de construction d'un bâtiment d'habitation unifamilial comportant un logement additionnel de type intergénérationnel, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> UC-2012-2850-01 à UC-2012-2850-07 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2012-11-0657

**UC 2012-2879 – Monsieur Claude Ricard – Immeuble constitué du lot 3 642 694 du cadastre du Québec situé sur la rue Waegener**

---

La greffière adjointe explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Claude Ricard et affectant l'immeuble constitué du lot 3 642 694 du cadastre du Québec situé sur la rue Waegener.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Claude Ricard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 642 694 du cadastre du Québec et situé sur la rue Waegener ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamilial comportant un logement additionnel de type intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 octobre 2012 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Claude Ricard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 642 694 du cadastre du Québec et situé sur la rue Waegener.

19 novembre 2012

Que soient en conséquence autorisés, à cet endroit, les travaux de construction d'un bâtiment d'habitation unifamilial comportant un logement additionnel de type intergénérationnel, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> UC-2012-2879-01 à UC-2012-2879-06 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2012-11-0658

**PIIA 2012-2729 (retour) – Monsieur Daniel Lussier pour Construction Bellus – Immeuble situé aux 179-185, rue Saint-Georges**

CONSIDÉRANT que par la résolution n<sup>o</sup> 2012-08-0488 adoptée le 6 août 2012, le Conseil municipal approuvait le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Daniel Lussier pour « Construction Bellus » à l'égard du projet de construction d'un 5<sup>e</sup> bâtiment d'habitation multifamiliale sur le lot 4 260 433 du cadastre du Québec et situé aux 179-185, rue Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis une nouvelle proposition comportant certaines modifications au projet accepté par le Conseil municipal, ces modifications portant sur l'agencement de la dimension des pignons en façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 6 novembre 2012 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que soit acceptée la modification au projet de construction d'un 5<sup>e</sup> bâtiment d'habitation multifamilial sur le lot 4 260 433 du cadastre du Québec situé aux 179-185, rue Saint-Georges.

Que la résolution n<sup>o</sup> 2012-08-0488 soit modifiée par le remplacement du plan PIA-2012-2729-08 qui y est joint par le plan PIA-2012-2729-12 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

19 novembre 2012

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

No 2012-11-0659

**PIIA 2012-2887 – Madame Éliane Desgagnés Ouellet–  
Immeuble situé au 1309, chemin du Clocher**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Éliane Desgagnés Ouellet à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 599 du cadastre du Québec et situé au 1309, chemin du Clocher ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de reconstruction de la cheminée à l'arrière du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 6 novembre 2012 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Éliane Desgagnés Ouellet à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 599 du cadastre du Québec et situé au 1309, chemin du Clocher.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de reconstruction de la cheminée en brique située à l'arrière du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> PIA-2012-2887-01 à PIA-2012-2887-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

No 2012-11-0660

**Adoption du projet de règlement n° 1129**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

19 novembre 2012

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du projet du règlement portant le n° 1129 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à :

- réduire les limites du boisé d'intérêt localisé dans la zone H-2791, laquelle est située sur le côté est de la rue Baillargeon, à l'extrémité sud de la rue Lapalme;
- agrandir les limites du boisé d'intérêt localisé en partie dans la zone H-2721, laquelle est située sur le côté nord de la rue des Trembles, à l'est de l'avenue des Pins »,

tel que soumis.

Messieurs les conseillers Justin Bessette et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2012-11-0661

**Octroi de subventions dans le cadre du « Programme Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu / phase IX »**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu poursuit l'objectif, dans le cadre du Programme Rénovation Québec (phase IX), de favoriser la construction de nouveaux bâtiments d'habitation et la conversion et le recyclage d'immeubles commerciaux ou industriels, vacants ou sous-utilisés, à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT que 9 propriétaires ont déposé une demande d'aide financière afin de réaliser un projet de construction de nouveaux bâtiments d'habitation ou de conversion et de recyclage d'anciens locaux commerciaux ou industriels en logements ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des conditions générales d'admissibilité au Programme et des critères particuliers établis par le règlement n° 1103 pour de tels projets, les projets soumis s'avèrent conformes et sont éligibles à une subvention ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction du budget disponible dans ce programme, l'aide financière à octroyer à chacun de ces projets est établie à 10 000 \$ pour chaque nouveau logement créé, soit le maximum prévu au règlement n° 1103 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

19 novembre 2012

D'accorder une aide financière aux propriétaires des immeubles suivants pour la réalisation de leur projet de construction de nouveaux bâtiments d'habitation ou de recyclage et de conversion à des fins résidentielles, lesquels projets se qualifient en fonction des conditions prévues au règlement n° 1103 établissant les critères d'admissibilité au programme municipal de subvention « Rénovation Québec – Phase IX / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » :

**Sous-volet recyclage :**

- 583, 1<sup>re</sup> Rue  
Recyclage du rez-de-chaussée de l'ancien restaurant Luigi en deux (2) logements et construction d'un 2<sup>e</sup> étage pour y aménager deux nouveaux logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 20 000 \$ pour le recyclage et 20 000 \$ pour la construction ;
- 275, rue Saint-Charles  
Recyclage d'un bâtiment commercial de deux (2) étages en six (6) logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 60 000 \$ ;
- 183-187, rue Saint-Jacques  
Recyclage d'un local commercial en trois (3) logements et rénovation des trois (3) logements existants à l'étage – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 30 000 \$ pour le recyclage et 30 000 \$ pour la rénovation ;
- 230, 2<sup>e</sup> Avenue  
Recyclage de deux (2) locaux commerciaux en deux (2) logements et la rénovation de dix (10) logements existants – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme 20 000 \$ pour le recyclage et 100 000 \$ pour la rénovation ;
- 230, boulevard Gouin  
Recyclage de l'ancienne église Saint-Edmond et de son presbytère en vingt (20) logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme 200 000 \$.
- 231-235, rue Saint-Jacques  
Recyclage d'un local commercial en logement au rez-de-chaussée et rénovation du logement existant à l'étage – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 10 000 \$ pour le recyclage et 10 000 \$ pour la rénovation ;

**Sous-volet construction neuve :**

- 725, 4<sup>e</sup> Rue

19 novembre 2012

Démolition d'une habitation unifamiliale et construction d'un bâtiment de trois (3) logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 30 000 \$ ;

- 770-772, 2<sup>e</sup> Rue  
Démolition de deux (2) habitations unifamiliales et construction d'un bâtiment de trois (3) logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 30 000 \$
- Lot 4 601 074 – rue Riendeau  
Construction d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 120 000 \$.

Que soit également autorisé le versement d'une somme totale d'environ 820 000 \$ pour la réalisation d'environ trente-cinq (35) projets de rénovation résidentielle qui sont inscrits sur la liste d'attente.

Que les sommes requises aux fins de la présente soient pris à même les disponibilités du règlement d'emprunt n° 1108, au poste comptable 22-611-08-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2012-11-0662

**Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Partie des lots 4 315 058 et 4 318 573 du cadastre du Québec – Abrogation de la résolution n° 2012-09-0526**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie des lots 4 315 058 et 4 318 573 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de la requérante est :

- d'autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 318 573 du cadastre du Québec afin de délimiter l'emprise des rues Lamothe et Racine ;
- d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 4 315 058 du cadastre du Québec pour permettre l'aménagement d'une aire de manoeuvre par une servitude et ainsi faciliter le passage des véhicules d'utilité publique desservant les rues Lamothe et Racine ;

CONSIDÉRANT que lesdites rues ont été ouvertes avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire*

19 novembre 2012

*et des activités agricoles du Québec*, et que selon la « Politique d'acquisition des rues et passages privés », la municipalité souhaite régulariser une situation et devenir propriétaire des rues Lamothe et Racine ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la demande présentée par le Service de l'urbanisme de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie des lots 4 315 058 et 4 318 573 du cadastre du Québec, le tout selon les critères d'évaluation énoncés à l'annexe « A » de la présente résolution.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer le formulaire de demande d'autorisation et à le transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Que la résolution n° 2012-09-0526 adoptée le 10 septembre 2012 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**AVIS DE MOTION**

No 2012-11-0663

**Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1129**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gaétan Gagnon, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1129 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à :

19 novembre 2012

- réduire les limites du boisé d'intérêt localisé dans la zone H-2791, laquelle est située sur le côté est de la rue Baillargeon, à l'extrémité sud de la rue Lapalme;
- agrandir les limites du boisé d'intérêt localisé en partie dans la zone H-2721, laquelle est située sur le côté nord de la rue des Trembles, à l'est de l'avenue des Pins »,

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 19 novembre 2012.

- - - -

## **RÈGLEMENTS**

No 2012-11-0664

### **Adoption du règlement n° 1106**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1106 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1106 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1106 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0814, 0844, 0985 et 1026 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2012-11-0665

### **Adoption du règlement n° 1114**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1114 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;



19 novembre 2012

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1114 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1114 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0471, 0661, 0731, 0902, 0988 et 1044, afin de permettre la circulation des camions sur la rue MacDonald et une section des rues Bernier et Champlain », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2012-11-0666

#### **Adoption du règlement n° 1119**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1119 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1119 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1119 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n<sup>os</sup> 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974 et 1067 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation », en tenant compte de la modification apportée à l'annexe « A-1 », soit plus précisément, que la tarification pour l'obtention d'une version électronique ou numérique de tout document produit ou détenu par la municipalité ne s'applique pas aux élus et employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

19 novembre 2012

No 2012-11-0667

**Adoption du règlement n° 1121**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1121 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1121 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1121 et intitulé « Règlement relatif au stationnement de nuit en hiver et modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070 et 1115 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2012-11-0668

**Adoption du règlement n° 1124**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1124 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1124 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1124 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies

19 novembre 2012

publiques, tel que modifié par les règlements n<sup>os</sup> 0888, 0942, 0969 et 1056 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon reprend son siège dans la salle des délibérations.

— — — —

No 2012-11-0669

**Adoption du règlement n<sup>o</sup> 1125**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n<sup>o</sup> 1125 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n<sup>o</sup> 1125 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n<sup>o</sup> 1125 et intitulé « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 octobre 2012
- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012

19 novembre 2012

- Procès-verbal du Comité exécutif – Séance du 25 octobre 2012

- - - -

## **CORRESPONDANCE**

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

### **FEUILLET N° 2012-019**

Lettres reçues de :

- 1) Madame Nancy Klein directrice du Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement n° 1078 intitulé « Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout sanitaire pour la rue Oligny et une section de la route 133, décrétant une dépense n'excédant pas 344 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 2) Madame Nancy Klein directrice du Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement n° 1111 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour la rue Rhéaume et une section de la rue Foisy, décrétant une dépense n'excédant pas 1 255 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 3) Madame Nancy Klein directrice du Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement n° 1112 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement de l'entrée nord du centre-ville de la municipalité (phase 1), décrétant une dépense n'excédant pas 8 672 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 4) Madame Nancy Klein directrice du Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement n° 1108 intitulé « Règlement autorisant une dépense de 1 686 000 \$ et un emprunt de 936 000 \$ pour réaliser la phase IX du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

19 novembre 2012

Réclamations :

- l) Desjardins Assurances générales, pour ses clients, Pierre Barry et Francine Clermont, 502, chemin du Grand-Bernier Nord, pour véhicule stationné et endommagé suite à une arrestation.

- - - -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- L'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 104, le boulevard d'Iberville et la 9<sup>e</sup> avenue.
- Demande d'une séance de consultation avec les citoyens et commerçants concernant la construction du nouveau pont Gouin.
- La protection des boisés sur le territoire de la municipalité et plus particulièrement le boisé des Colibris.
- La tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires et la prise d'empreintes digitales.
- Le fait qu'environ 30 % des employés municipaux seront admissibles à la retraite d'ici trois (3) ans et profiter de cette situation pour revoir les façons de faire.
- La décision du conseil suite à la suspension de deux (2) employés municipaux.
- La différence de la taxation des entrées qu'elles soient en gravier ou pavées.
- L'aménagement de stationnements étagés afin de limiter les espaces pour le développement.
- L'emplacement du futur complexe destiné à la pratique des activités de gymnastique et de judo sur la rue des Colibris.
- La conservation de 12 % des emplacements boisés sur le territoire de la municipalité selon une norme de l'ONU.
- L'installation d'un radar photo versus l'émission de constats d'infraction.
- La manière de déneiger les rues dans le quartier Normandie où l'accumulation de neige est un obstacle à une bonne visibilité à l'intersection des rues.

- - - -

## **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- L'amendement à la réglementation municipale permettant le stationnement dans les rues lorsqu'il n'y a pas d'opération de déneigement.
- L'exécution de travaux la nuit sur la rue Douglas.
- Demande pour la plantation d'arbres à la limite du terrain où est situé l'établissement de soccer sur l'avenue du Parc.
- La communication lorsque les actions du conseil sont en voie de réalisation et non réalisées.
- L'affichage du commerce « Les halles Saint-Jean » sur le boulevard du Séminaire Nord.
- L'acquisition par la ville d'immeubles sur la rue Richelieu pour le projet de revitalisation du centre-ville où le conseil privilégie l'acquisition de gré à gré avant d'envisager l'expropriation.
- L'évolution au cours des dernières années de la façon de voir du conseil à l'égard de la protection des boisés.
- Les dangers possibles en permettant le stationnement de nuit en période hivernale.
- Invitation à la participation de la guignolée qui aura lieu le 2 décembre 2012.
- La réception de plaintes concernant le passage de camions sur le chemin du Grand-Bernier Sud.
- Demande d'une recommandation du comité consultatif en environnement concernant l'emplacement du complexe sportif sur la rue des Colibris.
- L'accessibilité des documents numériques ou électroniques pour les citoyens et la tarification demandée.
- Les choix du conseil quant à la réalisation de projets ayant un impact sur la qualité de vie (desserte en eau potable ou construction de nouveaux réseaux d'égout) par rapport à la protection des boisés qui ont tous un effet sur la taxation.
- L'adoption par le gouvernement du projet de Loi d'intérêt privé permettant à la municipalité de percevoir une somme d'argent des promoteurs avant le développement de terrains.

19 novembre 2012

- Invitation au brunch de monsieur le maire au profit de la Société Saint-Vincent-de-Paul.
- Messieurs les conseillers Gaétan Gagnon, Alain Paradis et Jean Fontaine déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

- - - -

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2012-11-0670

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 23 h 38

Maire

Greffière adjointe

---